

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère

الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
VISA LEGISLATION

Visa : D.G.L.T.E.J.O

000888

Arrêté n°/P.M/ créant une commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott et fixant le Seuil de sa compétence

Le Premier Ministre ;

- ❖ **Vu** la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ **Vu** la loi n° 2010 – 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 2017-126 du 02 novembre 2017, modifié, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ **Vu** le décret n° 153 - 2020 du 06 août 2020, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ **Vu** l'Arrêté n° 00764 du 08 octobre 2020 fixant le seuil de compétence de la structure des marchés publics de la Région de Nouakchott ;
- ❖ **Vu** la lettre n°349/R.N du 22 septembre 2020.

Arrête :

Article Premier : Il est créé, en vertu du présent arrêté une commission de passation des marchés publics de la Région de Nouakchott.

Le montant à partir duquel la dépense publique devient de la compétence de cette commission, est fixé à huit Millions (**8.000.000 TTC**) N-UM.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté, notamment celles de l'Arrêté n° 00764 du 08 octobre 2020 fixant le seuil de compétence de la structure des marchés publics de la Région de Nouakchott.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

05 NOV 2020

Fait à Nouakchott, le

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

Ampliations:

- M.S.G.P.R
- P.M.S.G.G
- M.E.J.S
- I.G.E
- C.N.C.M.P
- A.R.M.P
- J.O
- A.N

